

MACIF,

A l'attention de mme Dupeu Chantal.....lex/x/2009

Madame,

Je suis étonné du contenu de votre lettre du 6 avril dernier.

Dans mon courrier du 30 mars 2009 je ne vous demandais pas votre accord de prise en charge mais un renseignement quant à votre participation.

Je vous rappelle que par contrat, votre accord est implicite dûment que ce contrat est valide.

Ce contrat stipule que vos prestations sont indexées par un pourcentage aux prestations de ma caisse de sécurité sociale, et je vous demandais simplement de m'en confirmer le montant.

Quant à la radiographie panoramique que vous me demandez, elle ne peut m'être imposée pour des raisons administratives, et, si tel était le cas, je me permettrais de porter plainte à l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour irradiation abusive.

Mon chirurgien-dentiste m'a aussi fait remarquer que vous lui demandez, en tant que personnel administratif, qu'il vous transmette des documents confidentiels, ce qui est interdit. Il a pris copie de votre courrier afin de le transmettre au Conseil de l'Ordre.

Je me permets de vous rappeler que je suis en attente de prestations pour des soins réalisés en .....2008, soins dont vous avez déjà eu les factures depuis plusieurs mois, ce qui n'est pas pour améliorer la confiance que j'ai dans votre organisme, reprenant votre phrase de salutations.

Veillez agréer.....